

S'il a été empoisonné par une main criminelle, l'a-t-il été par l'accusé seul, par l'accusé et Sophie Boisclair, ou par cette dernière en complicité avec l'accusé.

Pour déterminer ce point fondamental du procès et qui contient tous les autres, vous avez pour former votre opinion : le commerce illégitime de l'accusé avec Sophie Boisclair, comme motif pour concerter l'offense ; et pour preuve de sa perpétration, l'achat fait le 20, par l'accusé, d'émétique, et de *laudanum* et son désir exprimé de se procurer de l'onguent gris ; les vomissements du défunt le 21 ; l'attaque du 22 à la suite d'ingestion d'une boisson administrée par l'accusé et préparée préalablement par Sophie Boisclair et lui ; les nouvelles attaques du 24 et du 29, après avoir bu de la boisson, toujours sous le même toit que l'accusé et Sophie Boisclair ; le fait qu'il y avait de la strychnine dans cette maison, ce qui devait être à la connaissance de Sophie Boisclair ; le voyage à la Baie du Febvre, le 26, fait par l'accusé et Sophie Boisclair encore, pendant lequel il s'efforce d'avoir de la strychnine ; le fait qu'il s'en est procuré le 30 en se donnant un faux nom et sous de faux prétextes, si vous croyez que c'est lui qui est allé chez le Dr. Giroux ; la dernière attaque du 31, quand le défunt était seul avec eux ; leur conduite en éloignant le médecin ; et en dernier lieu vous vous demanderez s'il est probable que d'autres qu'eux aient administré la substance fatale !

Si ce sont eux, comment l'ont-ils administrée le jour de la mort ? Est-ce dans la poudre que Sophie Boisclair a fait prendre à son mari, qui, suivant elle, est mort avant d'en avoir pris une seconde qu'elle lui avait préparée et qu'elle a jetée à sa mort ? Est-ce en lui faisant prendre du whiskey mêlé d'absinthe, dont l'accusé voulait lui faire prendre encore, après l'arrivée de Michel Lemaire, et même une demi-heure avant la mort ? C'est ce qu'il est impossible de dire et c'est ce qu'il ne vous est pas nécessaire de constater, si vous croyez, d'ailleurs, que ce sont eux qui ont empoisonné le défunt. C'est là un point connu de Dieu seul et des accusés, s'ils se sont rendus coupable de cette offense.